

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Seudre

Communes de : Arces, Arvert, Balanzac, Bois, Bourcefranc-Le-Chapus, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-Sous-Mortagne, Chaillevette, Champagnolles, Chenac-St-Seurin-d'Uzet, Consac, Corme-Écluse, Corme-Royal, Cozes, Cravans, Épargnes, Étaules, Floirac, Gémozac, Givrezac, Grézac, Jazennes, La Tremblade, Le Chay, Le Gua, L'Éguille, Les Mathes, Lorignac, Marennnes, Médis, Meursac, Montpellier-de-Medillan, Mornac-S/-Seudre, Mortagne-S/-Gironde, Nancras, Nieulle-S/-Seudre, Pisany, Plassac, Rétaud, Rioux, Royan, Sablonceaux, Saujon, Semussac, St-André-de-Lidon, St-Augustin, St-Ciers-du-Taillon, Ste-Gemme, St-Fort-S/-Gironde, St-Genis-de-Saintonge, St-Germain-du-Seudre, St-Just-Luzac, St-Palais-de-Phiolin, St-Palais-S/-Mer, St-Quantin-de-Rancanne, St-Romain-de-Benet, St-Simon-de-Pellouaille, St-Sornin, St-Sulpice-de-Royan, Tanzac, Tesson, Thaims, Thezac, Vaux-S/-Mer, Villars-en-Pons, Virollet.

Il sera procédé du lundi 26 juin au vendredi 28 juillet 2017 inclus, soit une durée de trente-trois jours, à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Seudre, sur le territoire des communes dont la liste figure ci-dessus.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues à l'adresse suivante : Syndicat Mixte d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS), 107 avenue de Rochefort – 17201 Royan cedex, tel. 05 46 22 19 73. Le dossier sera consultable sur le site Internet du SMASS ([www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr)).

Les informations relatives à l'enquête et le dossier peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr). Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000, La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il sera également consultable sur le site Internet de la Préfecture, rubrique "Publications/Consultations du public". Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant un rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé en mairies de Gémozac, Marennnes et Saujon, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

Gémozac : du lundi au jeudi 9h/12h et 13h30/18h, le vendredi 9h/12h et 13h30/17h

Marennnes : du lundi au jeudi 9h/12h30 et 14h/17h, le vendredi 9h/12h30 et 14h/16h

Saujon : du lundi au jeudi 8h30/12h30 et 13h30/17h00, le vendredi 8h30/12h30 et de 13h30/16h

Dans ces lieux, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations. Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la Mairie de Saujon, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : BP 108, 17600 SAUJON, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. Le dossier sera également consultable, sous format numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les Mairies figurant sur la liste supra.

Cette enquête sera conduite par Monsieur Jean-Claude ROLQUIN, ingénieur en génie civil en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- Gémozac :
  - le mardi 27 juin 2017 de 14h00 à 18h00
  - le mardi 11 juillet 2017 de 9h00 à 12h00
- Saujon :
  - le lundi 26 juin 2017 de 9h00 à 12h00
  - le vendredi 28 juillet 2017 de 13h30 à 16h00
- Marennnes :
  - le mercredi 28 juin 2017 de 9h00 à 12h00
  - le mardi 18 juillet 2017 de 14h00 à 17h00

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau des affaires environnementales), en mairies de Gémozac, Marennnes et Saujon où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et conclusions auprès du Préfet de la Charente-Maritime dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

La décision d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Seudre sera prise par le Préfet de la Charente-Maritime.